



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Secrétaire : Joseph PERASTE
Date de convocation : 17 juin 2024
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 29
Nombre de procuration : 10

Extrait n°CC-06-2024-166

Objet : Approbation du plan d'actions et des modalités de mise en œuvre du projet Prévention et Gestion des Risques Naturels.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Maurice BONTÉ, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, Annick COMIER, Sylvie PALCY, Jonathan TABAR, Joseph PÉRASTE, Charles CARISTAN, Claude Rémy HARNAIS, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Claude BELLUNE, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Robert DULYMOIS, Sylvain HOCHÉ, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPHELE, Josette MASSOLIN, Patrick BONIFACE, Sarah ANGAMA, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Annick CHARLEC.
En cours de séance : Gilbert COUTURIER.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE à Patricia Athanase PALMONT, George GÉLIE à Thierry MARÉCHAL, Olivier JEAN-DENIS à Annick COMIER, Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Gwladys COLER à Claude BELLUNE, Joël Christine LINORD à Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Belfort BIROTA à Violaine DIAZ, Saint-Yves RANGOM à Maurice BONTE, Nicolas TELLE à Paulette RAPON.
En cours de séance : Kristelle RISAL à Gilbert COUTURIER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix ISMAIN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Stéphane LORDELLOT, Justin PAMPHILE, Pamela PATRON, Sainte-Rose CAKIN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Germain DUTON, Laura LITADIER épouse VILLET, Chantal MAIGNAN, Christian RAPHA, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique), bien que ne disposant pas de la compétence gestion des risques majeurs, peut dans le cadre de la mutualisation se positionner en tant que tête de réseau pour fédérer l'ensemble des Communes et proposer une assistance technique, par la mise à disposition de moyens notamment ;

Considérant que ce projet est initialement composé de 3 actions distinctes du schéma de mutualisation 2022-2026 de CAP Nord Martinique avec les Communes membres :

- Banque d'engins,
- Prévention des risques naturels,
- Accompagnement sur le plan communal de sauvegarde.

Ces 3 actions correspondent à des besoins communaux en lien avec la thématique des risques naturels ;

Considérant que dans un souci de cohérence et d'harmonisation, la fusion de ces actions du schéma en un seul projet s'impose sans dénaturer les 3 axes majeurs voulus par les Communes. Le constat initial motivant cette fusion s'appuie sur l'absence de culture du risque observée dans la population de la Martinique et singulièrement du Nord. Les collectivités disposent d'outils déployés de façon hétérogène, en fonction des ressources humaines, matérielles des Communes, tels que le plan communal de sauvegarde, la réserve communale de sécurité civile ;

Considérant que le projet porté par l'EPCI s'attachera à venir en soutien des communes du périmètre sur des compétences qui leur sont propres ;

Considérant les enjeux et les problématiques auxquels répond le projet :

- Développer la culture du risque dans la population,
- Organiser un maillage du territoire nord atlantique et nord caraïbes avec tous les acteurs de la thématique risques naturels.

Ce projet à terme permettra de structurer une démarche globale, coordonnée, transversale à tous les acteurs et pérenne ;

Considérant les objectifs du projet :

- Organiser une banque d'engins à destination des communes pour sécuriser, consolider les environnements vulnérables et intervenir en renfort après des catastrophes naturelles,
- Accompagner à la rédaction, la mise à jour des plans communaux de sauvegarde,
- Structurer les réserves communales de sécurité civile (RCSC),
- Accompagner les Communes et les populations vers une démarche d'anticipation des différents risques naturels ;

Considérant les impacts et les résultats attendus :

- Diminution de la vulnérabilité des infrastructures et des populations face aux risques naturels,
- Optimisation des outils communaux,
- Développement d'un réseau actif de partenaires singulièrement sur le Nord,
- Augmentation du nombre de bénévoles dans les RCSC,
- Mise en réseau des bénévoles de RCSC entre eux et avec les autres structures ;

Considérant les étapes réalisées :

- Constitution du groupe projet avec les services de CAP Nord Martinique et des Communes,
- Enquête, état des lieux des communes et besoins sur les risques naturels : 13 questionnaires collectés et analysés,
- Établissement d'un plan d'actions en fonction des besoins identifiés, avec maintien des 3 actions du schéma de mutualisation qui deviennent les 3 axes du plan d'actions,
- Proposition du plan d'actions au groupe projet,
- Amendements du plan d'actions par le groupe projet ;

Considérant le plan d'actions suivant qui est présenté pour avis :**Axe 1 – Banque d'engins**

N°	INTITULE	PUBLIC CIBLE	ACTEURS
1	Organisation fonctionnement banque d'engins : stockage, composition...	Communes	CNM Communes
2	Achat engins	Communes	CNM
3	Élaboration convention (personnel, utilisation...)	Communes	CNM Communes

Axe 2 – Prévention des risques naturels

N°	INTITULE	PUBLIC CIBLE	ACTEURS
1	Organisation de formations sur les risques naturels : 1ers secours	Acteurs du PCC/bénévoles RCSC/assos de quartier	CNM Communes Prestataires AFPCNT UPP
2	Organisation de formations pour améliorer la stratégie de prévention des risques et de gestion de crise : gestion psychologique+ procédures du PCC	Acteurs du PCC/bénévoles des réserves communales	Communes CNM Prestataires dont SOS KRIZ UPP
3	Organisation d'actions de sensibilisation et d'informations sur la thématique des risques majeurs : village REPLIK sur territoire nord + tour des yoles + autres événements	Population Scolaires Personnes âgées	Communes CNM
4	Mémoire des catastrophes	Population	Communes Associations de quartier CNM
5	Porte à porte pour plan familial de mise en sureté, kit de survie, diffusion DICRIM	Population	Communes Associations de quartier CNM

6	Accompagnement en ingénierie à la réalisation de la réserve communale de sécurité civile	Communes volontaires	CEREMA (AFPCNT)
7	Accompagnement en équipement de la RCSC	Communes volontaires	Fondation de France (AFPCNT)
8	Recherche de volontaires pour les RCSC	Population	CNM Communes Associations de quartier
9	Plateforme mettant en réseau tous les acteurs du territoire intercommunal œuvrant sur la thématique des risques naturels	Communes Associations privées État/armée Pompiers...	CNM Communes

Axe 3- Accompagnement au plan communal de sauvegarde

N°	INTITULE	PUBLIC CIBLE	ACTEURS
1	Accompagnement (dont financier) à l'élaboration ou à l'actualisation des documents réglementaires (PCS, DICRIM...)	Communes volontaires	CNM Communes Prestataire privé
2	Diffusion du DICRIM	Population	CNM Communes
3	Acquisition de matériels autres	Communes CNM	CNM Communes

Considérant les modalités de mise en œuvre du projet :

- Mise en place du Comité de Pilotage composé des élus délégués à la sécurité civile ou à la prévention ou à la gestion de crise des Communes et de l'équipe projet de CAP Nord/Communes),
- Recherche de cofinancements,
- Convention de partenariat avec les partenaires : État, CTM, l'Université Populaire de la Prévention (UPP), l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologique (AFPCNT), STIS... ;

Considérant que les membres de la Commission « prospective, suivi et évaluation des projets » se sont prononcés le 24 avril 2024 et ont émis un avis favorable sur le plan d'actions présenté ci-dessus et sur les modalités de mise en œuvre proposées ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver le plan d'actions, organisé autour des 3 axes majeurs du schéma de mutualisation, présenté supra à savoir :

- Axe 1 – Banque d'engins
- Axe 2 – Prévention des risques naturels
- Axe 3- Accompagnement au plan communal de sauvegarde.

Article 2 :

D'approuver les modalités de mise en œuvre proposées.

Article 3 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 39

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 22 juillet 2024

Pour le Président empêché,
le 2^{ème} Vice-Président



Christian PALIN
Christian PALIN